

DEPARTEMENT Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT Briey
CANTON Pays de BRIEY

Commune de PIENNES

2018_04_13

**Procès – Verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Vendredi 6 avril 2018

**Compteurs
LINKY**

Le Maire certifie

Avoir affiché le
compte rendu de
cette séance à la
porte de la Mairie le
09.04.2018

Que la convocation
avait été faite le
27.03.2018

Et que le nombre de
membres en
exercice est de 18

Le Maire,



En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Par 11 voix pour, 1 contre (Mr HENRION), 4 abstentions (Mme BAZARD, MM. HELCK, COLLE, MARASSE)

- Déploire le manque d'étude d'impacts économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires,
- Précise que les décisions réglementaires qui ont de tels effets sur l'environnement doivent, en vertu de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, être précédées d'une procédure de consultation du public,
- Constate l'absence de garantie concernant l'utilisation et la sécurité des données privées recueillies,

L'an deux mil dix-huit, le six avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. MARIUZZO Michel, Maire

Présents : Mr MARIUZZO Michel, Mme TYL Flavia, Mr MARASSE Roger, Mme COUJOUR Nicole, Mme KAMMER Catherine, Mr PUGIN Jérôme, Mr COLLE Roland, Mme LEARDI Dominique, Mme BAZARD Olivia, Mr HELCK Bernard, Mme MORANDI Lucienne, Mr MAZZOCCO Lucien, Mme BUTTGEBACH Jocelyne, Mr HENRION Christian.

Représentés : Mr PANDOLFO Laurent par Mr MARIUZZO Michel
Mr CELLANA René par Mr MAZZOCCO Lucien

Excusés : Mr LAMARI Nasr'Dine, Mr KANAREK Sébastien,

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame TYL Flavia ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal,

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 instaure le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs, dits Linky, c'est une opération qui devrait nous coûter quelques 5 à 7 milliards d'euros. Tous les abonnements de moins de 36 kVa, résidentiels et professionnels sont concernés.

Tout le monde est concerné par le Linky, même ceux qui ont choisi un fournisseur d'électricité alternatif.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application en ligne : E-justice.com

99_DE-054-215404252-20180406-2018_04_13-

- Rappelle que les compteurs actuels sont en parfait état de marche et qu'ils sont conformes aux exigences européennes relatives à l'information des consommateurs,
- En conséquence, exige l'interdiction du démontage des compteurs actuels et leur déclassement sur tout le territoire de la commune,
- Demande au Syndicat d'Electricité 54 d'intervenir auprès de la structure concernée pour faire respecter cette demande.

Pour extrait certifié conforme
Fait à PIENNES, le 9 avril 2018
Le Maire,
Michel MARIUZZO



REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2018
Application au code F-102100004